Nations Unies A/HRC/22/L.50

Assemblée générale

Distr. limitée
19 mars 2013
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-deuxième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Chine*, Cuba*, Égypte*, Fédération de Russie*: projet d'amendement

22/… Amendement au projet de résolution A/HRC/22/L.13 sur la protection des défenseurs des droits de l'homme

Le paragraphe 23 doit se lire comme suit:

23. *Invite* la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme à continuer de mener les activités découlant de son mandat, tel qu'il est défini dans la résolution 16/5 du Conseil des droits de l'homme;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

Merci de recycler